## Ministère de l'Intérieur

Numéro d'ordre du certificat 10294168888

## **Certificat Provisoire d'Immatriculation**

Autorise, pendant sa période de validité, la circulation du véhicule sur le territoire national dans l'attente, le cas échéant, du certificat d'immatriculation (Article R.322-3 du code de la route).

(A) Numero d'immatriculation

(I)Date du CPI

(B) Date de 1ère immatriculation

GD-399-JJ

05/12/2021

22/06/2005

PERIODE DE VALIDITE (H)

du

05/12/2021

ลน

04/01/2022

**INCLUS** 

attribué à : (C.1)

VILO

JEAN-BASTIEN RDC BAT C

152 RUE RUE DE PARIS

94220 CHARENTON LE PONT FRANCE

(D.1) Marque

**véhicule** 

(D.2) Type variante version

(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)

LYM12E202210

(D.3) Dénomination commerciale

YAMAHA

(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (en kg)

(E) Numéro d'identification du

DE06li

(F.2) ) Masse en charge maximale àdmissible du véhicule en service dans l'état membre d'immatriculation

(en ka)

(F.3) Masse en charge maximale àdmissible de l'ensemble en service dans l'état membre d'immatriculation (en ka)

VTLDE061000004514

(G) Masse du véhicule en service àvec carrosserie et dispositif d'attelage (en kg)

307

(G.1) Poids à vide national

307 (J) Catégorie du véhicule CE

(J.1) Genre national

126

(J.2) Carrosserie CE

119

kW)

(J.3) Carrosserie (désignation nationale)

disponible)

MTL

SOLO

L.3e(K) Numéro de réception par type (si

e9\*92/61\*0139\*01

(P.1) Cylindrée (en cm3)

(P.2) Puissance nette maximale (en

(P.3) Type de carburant

(P.6) Puissance administrative nationale

124 (Q) Rapport puissance/masse en 11

ES (S.2) Nombre de places debout (le 1

kW/kg (uniquement pour les motocycles)

(S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur

cas échéant)

(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en db (A))

0.09

(U.2) Vitesse moteur (en mn-1)

2

(V.7) CO2 (en g/km)

(V.9) Classe environnementale

(X.1) Date de visite technique

83

4000

(Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques

Pour le ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la protection des usagers de la route

(Y1) à (Y6) Taxes

(Y1)23 € (Y2)0 € (Y3)0 € (Y4)11 € (Y5)2.76 € (Y6)36.76 €

Zoheir BOUAOUICHE

Le CPI ne permet pas la réimmatriculation du véhicule en France ou à l'étranger

The PRC does not allow re-registration of the vehicle in France or abroad